

Relevé de décisions du Conseil d'administration Réuni en formation plénière le 11 juillet 2014

1. Questions institutionnelles

1.1 Statuts de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les statuts de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement.

1.2 Vote de principe sur le projet de création de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Paris-Est-Créteil et accord pour l'envoi de la demande d'habilitation à la Commission des Titres d'Ingénieurs

Le Conseil d'administration, par 22 voix « pour », 1 abstention et 2 voix « contre », a approuvé le principe de la création de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Paris-Est-Créteil et a approuvé l'envoi de la demande d'habilitation à la Commission des Titres d'Ingénieurs.

2. Vie de l'établissement

2.1 Débat sur les orientations générales du budget 2015

Le Conseil d'administration a été informé des orientations générales du budget 2015.

3. Ressources humaines

3.1 Circulaire du temps de travail 2014-2015

Le Conseil d'administration a approuvé, par 19 voix « pour », 2 abstentions et 3 voix « contre » la circulaire du temps de travail 2014-2015.

3.2 Politique indemnitaire de l'établissement

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la politique indemnitaire de l'établissement.

3.2 Contractuels LRU

Le Conseil d'administration a approuvé, par 19 voix « pour » et 5 abstentions le contrat d'engagement en qualité de contractuel de l'article L.954-3 du code de l'éducation

4. Offre de formation

4.1 DU et CU

Le Conseil d'administration a approuvé, par 21 voix « pour » et 2 voix « contre » les éléments financiers des DU et des CU présentés (annexe 1)

4.2 Convention pour la création d'une licence professionnelle « Education et Prévention » à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la convention pour la création d'une licence professionnelle « Education et Prévention » à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement

5. Questions annexes

5.1 Concessions de logement accordées à des personnels de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les concessions de logements accordées à des personnels de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement.

Le Vice-président au
Conseil d'administration



Christian Cuesta

Le Président



Luc Hittinger